

## **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Prenez avis que lors de sa séance ordinaire du **1<sup>er</sup> juin 2026 à 18 h 30**, à la salle du Conseil située au 124, rue Greenshields, le Conseil municipal de la Ville de Val-des-Sources entendra les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

**Demande 2026-0019 visant l'immeuble au 300, rue Manville Ouest, Val-des-Sources.**

Nature et effets :

La demande de dérogation mineure vise à régulariser

- L'aménagement d'un escalier extérieur conduisant à un étage supérieur que le rez-de-chaussée situé en cour avant contrairement à l'interdiction prescrite à l'article 7.8.5 du Règlement 2006-116 relatif au zonage.
- La présence de bâtiments complémentaires dans la cour avant contrairement à l'interdiction prescrite par la grille de spécifications de la zone 11-RM issue du Règlement 2006-116 relatif au zonage.

Toute personne intéressée pourra faire, **lors de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2026**, les observations pertinentes à la dérogation mineure en cause, pendant la période de questions réservée au public ou les transmettre par écrit, avant cette date, au 345, boulevard Saint-Luc, Val-des-Sources (Québec) J1T 2W4 ou bien par courriel au [greffe@valdessources.ca](mailto:greffe@valdessources.ca) .

Donné à Val-des-Sources, Québec, le 14 mai 2026.



Annie Lamontagne,  
Greffière